

Avis de vacance d'emplois de maître des requêtes en service extraordinaire

NOR : JUSE2533496V

JORF n°0290 du 11 décembre 2025

Texte n° 165

Version initiale

Le Conseil d'Etat recrute des maîtres des requêtes en service extraordinaire qui exercent l'ensemble des fonctions dévolues aux membres du Conseil d'Etat dans les mêmes conditions d'exercice. Ils sont à la fois juges du contentieux administratif et conseillers du Gouvernement.

Ces emplois, réservés aux ressortissants français, sont offerts aux :

- membres des corps recrutés par la voie de l'Institut national du service public ;
- magistrats de l'ordre judiciaire ;
- professeurs et maîtres de conférences titulaires des universités ;
- administrateurs des assemblées parlementaires ;
- fonctionnaires civils ou militaires de l'Etat, des fonctions publiques territoriale ou hospitalière appartenant à des corps ou à des cadres d'emplois de niveau comparable ;
- agents contractuels de droit public et fonctionnaires de l'Union européenne de niveau comparable ;
- personnes dont la qualification et l'expertise particulières sont utiles aux activités et aux missions du Conseil d'Etat.

Quatre à cinq postes sont ouverts. Ils peuvent être pourvus au titre de la mobilité statutaire. Les maîtres des requêtes en service extraordinaire exercent leurs fonctions au Conseil d'Etat pour une durée qui ne peut excéder quatre ans.

Les maîtres des requêtes en service extraordinaire ayant exercé leurs fonctions pendant une durée de quatre ans, sous réserve qu'ils soient âgés d'au moins trente-cinq ans et qu'ils justifient de dix ans de services publics effectifs, peuvent être nommés au grade de maître des requêtes sur proposition de la commission mentionnée à l'article L. 133-12-3 du code de justice administrative.

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site internet du Conseil d'Etat. Il devra être accompagné d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé et des fiches de notation ou des entretiens professionnels et de formation des trois dernières années, ainsi que de tout élément que le candidat jugera bon de soumettre à l'appréciation du Conseil d'Etat.

Le dossier de candidature doit être adressé au plus tard le mardi 27 janvier 2026 inclus, uniquement par voie électronique, à l'adresse suivante : recrutements-membres-CE@conseil-etat.fr

La date de prise de fonctions souhaitée est le 4 mai 2026.

Tous les renseignements complémentaires sont disponibles sur le site internet du Conseil d'Etat (www.conseil-etat.fr ), rubriques « Conseil d'Etat », « Recrutement et Stages », « Devenir membre du Conseil d'Etat », « Les maîtres des requêtes en service extraordinaire ».